



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU RECTORAT

### **La préparation de rentrée 2025 : des moyens renforcés au service de la réussite des élèves et de l'accompagnement des enseignants**

Mardi 28 janvier 2025

---

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en présence de la ministre d'État, a présenté aux membres du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale (CSAMEN), réunis le vendredi 17 janvier 2025, l'ensemble des mesures nouvelles prévues pour la rentrée scolaire 2025 et leur répartition par académie.

Les moyens pour la rentrée 2025 ont été fortement réévalués, par rapport au projet de loi de finances déposé en octobre 2024, afin de répondre aux enjeux du système éducatif.

Ainsi, le Gouvernement prévoit un maintien global des emplois d'enseignants et la création de 2000 postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap.

Ce maintien global des moyens d'enseignement s'inscrit en effet dans la perspective d'une année scolaire 2025-2026 qui sera à nouveau marquée par une **diminution forte du nombre d'élèves en France à la rentrée 2025-2026** avec une prévision de :  
- **92 700 élèves**, poursuivant une tendance démographique observée depuis plusieurs années.

Cela représente pour le 1<sup>er</sup> degré, une diminution de 80 800 élèves, et pour le 2<sup>nd</sup> degré, une diminution de 11 902 élèves.

**En 2024, le constat était de -95 717 élèves (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré) :**

1<sup>er</sup> degré : - 74 811 élèves,  
2<sup>nd</sup> degré : - 20 906 élèves

Les moyens attribués aux académies pour la rentrée 2025 - 2026 sont de :

- 1<sup>er</sup> degré : - 470 moyens d'enseignement
- 2<sup>nd</sup> degré : + 324 moyens d'enseignement

Ils devraient permettre de répondre aux priorités de la ministre de l'Education nationale :

**Pour l'école primaire**, ces moyens devraient permettre à la rentrée 2025 :

- L'amélioration des conditions d'enseignement, grâce à un meilleur taux d'encadrement, au bénéfice des acquis des élèves ;
- L'accompagnement de l'école inclusive avec la création de nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), d'unités d'enseignement autisme et des pôles d'appui à la scolarité ;
- L'action en faveur de l'égalité des chances et de l'équité territoriale, selon trois axes :
  - en préservant les moyens de l'école rurale, malgré la baisse démographique marquée,
  - en poursuivant la création de classes de toute petite section dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville,
  - en poursuivant le rééquilibrage des emplois entre les académies pour assurer une répartition la plus équitable possible des moyens.

**Pour les collèges et lycées**, ces moyens devraient permettre à la rentrée 2025 :

- de consolider l'accompagnement des élèves dont les acquis sont les plus fragiles avec la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.
- la couverture de la démographie pour les académies qui vont connaître une évolution positive en accroissant les capacités d'accueil des établissements, notamment en voie professionnelle ;
- la poursuite des créations d'ULIS et des places pour accueillir les élèves souffrant de troubles du spectre autistique et de troubles du neuro-développement ;
- la poursuite de la création de pôles d'appui à la scolarité pour mieux accompagner les enfants à besoins particuliers et leur famille.
- de renforcer les moyens d'accompagnement des élèves en situation de handicap, avec la création de 2000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).
- de prolonger les mesures déjà mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2025 en faveur de l'amélioration du climat scolaire, avec la création de 150 postes de CPE, de 600 postes d'AED, 20 postes supplémentaires de CPE.

## DANS L'ACADEMIE DE DIJON

### Une diminution forte du nombre d'élèves pour la rentrée 2025-2026 :

Constat 2024

- **1<sup>er</sup> degré** : - 2 302 écoliers
- **2<sup>nd</sup> degré** : - 856 collégiens et lycéens

Prévisions 2025-2026

- **1<sup>er</sup> degré** : - 2 616 écoliers (soit -2.2%) :  
- 810 élèves en préélémentaire, (-1,9%) et - 1 921 élèves en élémentaire (- 2,6 %).
- **2<sup>nd</sup> degré** : - 700 élèves (soit -0.7%) :
  - - 451 élèves (-0,7%) pour le 1<sup>er</sup> cycle (collège)
  - - 350 élèves (-1,3%) pour le cycle général et technologique
  - + 85 élèves (+0,9%), pour le cycle professionnel
  - + 33 élèves (+0.7%) en post-Bac

### Dans le premier degré

**Une augmentation significative du taux d'encadrement (P/E) à la rentrée 2025**, malgré une baisse des moyens d'enseignement, en conséquence de la forte baisse démographique.

### Moyens d'enseignement à la rentrée 2025 : - 60 ETP

- 16 ETP (Côte-d'Or), - 9 ETP (Nièvre), - 20 ETP (Saône-et-Loire), - 15 ETP (Yonne)

**Taux d'encadrement** (nombre moyen de postes de professeurs pour 100 élèves : P/E) :

**P/E académique : 6.51 (contre 6.41 constaté en 2024)**

**P/E par département** : Côte-d'Or : 6.35 (+0.09), Nièvre : 6.97 (+0.09), Saône-et-Loire : 6.39 (+0.10), Yonne : 6.70 (+0.09)

Ce budget alloué à l'académie dans le 1<sup>er</sup> degré permettra :

- **des conditions d'apprentissage très favorable** avec une nouvelle diminution du nombre d'élèves par classe en moyenne pour atteindre son plus bas niveau depuis que cet indicateur est mesuré (22.7 élèves en 2019 contre 20.6 en 2024) ;
- **de renforcer l'accompagnement des enseignants** (+ 5 postes de conseillers pédagogiques de circonscription) et leurs évolutions professionnelles avec la mise en place de groupes d'appui aux enseignants leur permettant de gérer les difficultés dans les classes (+ 4 postes)
- **une impulsion confirmée pour l'école inclusive** : 5 créations d'ULIS supplémentaires (3 en Côte-d'Or, 2 en Saône-et-Loire) ; un projet à l'étude en lien avec l'ARS pour mettre en place dès la rentrée 2025 des réseaux PAS dans la Nièvre.
- **d'assurer l'efficacité et l'efficience du remplacement** dans le 1<sup>er</sup> degré ;
- **la prise en compte de la diversité des territoires** : poursuite du travail engagé dans le cadre des TER et des observatoires des dynamiques rurales pour renforcer les alliances territoriales et les transformations du réseau d'écoles ;

## Dans le second degré

Une diminution des moyens d'enseignement inférieure à l'effet démographique, et des taux d'encadrement plus favorables que les moyennes nationales :  
- 50 ETP (contre - 60 ETP à la rentrée 2024).

Ces moyens d'enseignement permettront :

- **un potentiel de remplacement longue durée (TZR) renforcé de + 10 ETP ;**
- **la poursuite du financement** des groupes de besoin en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> en maths et en français : 138 ETP déployés
- **l'accompagnement spécifiques des élèves dont les acquis sont les plus fragiles en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>** avec une allocation progressive des moyens renforcée (+ 12 ETP) ;
- **la reconduction des 4 classes expérimentales « prépa seconde » ouvertes à la rentrée 2024**
- **la valorisation de l'offre de formation professionnelle pour une meilleure réussite et insertion des jeunes** vers des métiers d'avenir : Après 15 colorations de diplômes réalisées en 2024, trois colorations supplémentaires sont prévues pour la rentrée 2025, ainsi que la transformation de deux CAP.
- **une priorité toujours portée à l'école inclusive et à l'accompagnement des élèves à besoins particuliers : 5 ULIS supplémentaires** créés en collège dans les 4 départements et 1 en lycée (Saône-et-Loire).
  - Côte-d'Or : 1 implantation à l'étude en collège ;
  - Nièvre : collège les Amognes, St Benin d'Azy ;
  - Saône & Loire : collège Nicolas Copernic, St Vallier ; lycée Cassin, Mâcon
  - Yonne : collège Pierre Larousse, Toucy

La dynamique d'accompagnement spécifique des élèves allophones nouvellement arrivés en France se poursuit également avec la création d'une UPEAA au collège Giroud de la Villette, Clamecy (Nièvre).

- **des moyens supplémentaires pour améliorer le climat et la tranquillité scolaires** : après la mise en place, à cette rentrée, de cinq référents harcèlement académique et départementaux, l'académie pourra :
  - Recruter 12 AED supplémentaires et recruter 1 CPE (Collège Champollion) dans le cadre du Plan pour la tranquillité scolaire
  - Créer le service de défense et de sécurité académique (SDSA) piloté par le directeur de cabinet de la rectrice.

### CONTACTS PRESSE ACADEMIQUE

Delphine Mauerhan, directrice de la communication - 06 46 84 04 79 - [dircom@ac-dijon.fr](mailto:dircom@ac-dijon.fr)

Julien Jacotot, chargé de communication digitale - 06 29 18 49 91 - [communication@ac-dijon.fr](mailto:communication@ac-dijon.fr)